

## ALTARENDEMENT1

> Le support AltaRendement1<sup>(1)</sup> est disponible jusqu'au 17 janvier 2011<sup>(2)</sup> sur votre/vos contrats ABIVIE – ABICAPI<sup>(3)</sup>

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant investir dans le support AltaRendement1 est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'investissement dans ce support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté/rentabilité attendue. Il est aussi rappelé qu'il est recommandé de n'investir dans ce support que si le souscripteur a l'intention de le conserver jusqu'à l'échéance prévue.

### > Caractéristiques techniques et financières principales du support AltaRendement 1<sup>(4)</sup>

- **Dénomination** : AltaRendement1
  - **Forme Juridique** : Certificat
  - **Devise** : Euro
  - **Code ISIN** : XS0558750492
  - **Emetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.
  - **Garant et Notation Garant** : BNP Paribas (S&P : AA, Moody's : Aa2, Fitch : AA-)
  - **Agent de Calcul** : BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
  - **Place de Cotation** : Luxembourg
  - **Valorisation** : Quotidienne
  - **Sous-jacent** : panier d'actions FRANCE TELECOM, SANOFI, GDF SUEZ, EDF, TOTAL, VIVENDI
  - **Montant Nominal total de l'Emission** : 5 000 000 euros
  - **Prix d'Emission** : 100%
  - **Valeur Nominale des Certificats** : 1 000 euros
  - **Date d'Emission** : 19 novembre 2010
  - **Date d'Echéance** : 27 janvier 2016
  - **Date de constatation initiale** : 27 janvier 2011
  - **Date de constatation finale** : 20 janvier 2016
  - **Hypothèse de remboursement anticipé** : cours de clôture de l'action ayant la plus mauvaise performance depuis l'origine, supérieur ou égal, à l'une des dates de constatation annuelle, au cours de clôture de cette même action à la date de constatation initiale (voir modalités en page suivante)
  - **Montant de remboursement anticipé** : 100% de la Valeur Nominale + prime de remboursement égale à 10.5% x nombre d'années écoulées depuis la Date de constatation initiale (voir page suivante)
  - **Montant de remboursement à l'échéance** :
    - Si, à la Date de constatation finale, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au dessus ou à son cours arrêté à la Date de constatation initiale : 100% de la Valeur Nominale + prime de remboursement égale à la performance positive de l'action ayant la plus mauvaise performance.
    - Si, à la Date de constatation finale, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours arrêté à la Date de constatation initiale : 100% de la Valeur Nominale diminuée de la baisse finale de l'action ayant la plus mauvaise performance dans la limite de moins 10%. Le montant remboursé par Certificat sera donc au minimum égal à 90% de la Valeur Nominale<sup>(5)</sup>.
  - **Durée de détention recommandée** : 5 ans
  - **Droit Applicable** : Droit anglais
  - **Garantie en Capital** : Non, mais protection du capital investi à hauteur de 90% à l'échéance.
  - **Règlement / Livraison** : Euroclear
  - **Commissions de Souscription / Rachat** : Néant
- Autres caractéristiques principales, vous reporter à la page 3 de la présente note d'information.

Pendant la période de commercialisation, les sommes à destination du support AltaRendement1 seront investies sur un fonds en euros temporaire « AltaRendement1 - Fonds d'attente » qui offrira un taux de rendement annuel de 3 %, net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux. A compter de la date de constatation initiale et jusqu'à la date d'échéance (27 janvier 2016), les sommes seront investies sur le support AltaRendement1. À la date de remboursement (anticipée ou finale), le capital détenu sur AltaRendement1 sera automatiquement et gratuitement arbitrée vers un des fonds en euros du contrat.

(1) : AltaRendement1 est un support représentatif d'une unité de compte référencée sur les contrats Abivie et Abicapi (ci-après « le support »)  
 (2) : L'offre relative à l'unité de compte AltaRendement1 est limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation d'AltaRendement1 peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 17 janvier 2011.  
 (3) : Abivie, contrat individuel d'assurance sur la vie et Abicapi, contrat de capitalisation, sont des contrats libellés en euros et en unités de compte souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie régie par le Code des assurances au capital de 196 436 820 €. Ils sont présentés par Altaprofits, 17 rue de la Paix – 75002 PARIS en sa qualité de courtier en assurances (immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance - numéro 07 023 588).  
 (4) : Ces caractéristiques techniques et financières principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec : les Conditions Définitives des certificats, le prospectus de base en date du 3 juin 2010 et ses suppléments établis par l'Emetteur disponibles sur le site internet d'Altaprofits (www.altaprofits.com), qui en détaillent l'ensemble des caractéristiques. En cas d'incohérence entre ces caractéristiques techniques et financières principales de la présente note et les Conditions Définitives des Certificats, ces dernières prévaudront.  
 (5) : Sauf faillite ou défaut de l'émetteur et/ou du garant



▪ **Remboursement anticipé:**

Si à la Date de Constatation n, le cours de clôture de l'action ayant la plus mauvaise performance depuis l'origine est supérieur ou égal à son cours à la Date de constatation initiale, chaque certificat sera remboursé par anticipation à la Date de Remboursement Anticipé n suivante, pour un montant calculé comme suit :

**100% de la valeur nominale + 10.5% x nombre d'années écoulées depuis la date de constatation initiale**

*Par exemple, si en année 3 le cours de l'action la moins performante est de 105%, le souscripteur reçoit : 100% de la valeur nominale + 10.5% x 3 soit 131,5% de la valeur nominale, soit un taux de rendement actuariel de 9,5<sup>(6)</sup>*

n	Date de Constatation n	Date de Remboursement Anticipé
1	20 janvier 2012	27 janvier 2012
2	21 janvier 2013	28 janvier 2013
3	20 janvier 2014	27 janvier 2014
4	20 janvier 2015	27 janvier 2015

▪ **Remboursement à l'échéance, le 27 janvier 2016**

A l'échéance, si le support n'a pas été remboursé par anticipation, chaque certificat sera remboursé pour un montant calculé comme suit :

**Si à la Date de Constatation Finale l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au dessus ou à son cours arrêté à la Date de constatation initiale**, le montant de remboursement à l'échéance par Certificat sera égal à 100% de la Valeur Nominale plus une prime de remboursement correspondant à la performance positive de l'action ayant la plus mauvaise performance.

**Si à la Date de Constatation Finale l'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours arrêté à la Date de constatation initiale**, le montant de remboursement à l'échéance par Certificat sera égal à 100% de la Valeur Nominale diminuée de la baisse finale de l'action ayant la plus mauvaise performance. Si cette action a baissé de plus de 10% par rapport à son cours à la Date de constatation initiale, la performance enregistrée sera limitée à -10%. Le montant remboursé par Certificat sera donc au minimum égal à 90% de la Valeur Nominale.

*Par exemple, si l'action ayant la plus mauvaise performance augmente de +10% par rapport à son cours initial, le souscripteur reçoit alors : 100% de la valeur nominale + 10% = 110% de la valeur nominale, soit un taux de rendement actuariel de 1,92<sup>(6)</sup>*

*Exemple de perte en capital : si l'action ayant la plus mauvaise performance a baissé de 15% par rapport à son cours initial : la performance finale de l'action est alors limitée à -10%, le souscripteur reçoit alors 100% de la valeur nominale - 10% = 90% de la valeur nominale, soit un taux de rendement actuariel de -2,09 %<sup>(6)</sup>*

**Le souscripteur subit une perte en capital.**

**Important :**

- Le souscripteur ne bénéficie que d'une garantie partielle du capital, à l'échéance.
- La protection partielle du capital à l'échéance (90% de la valeur nominale) ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 17 janvier 2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à sa maturité effective. En cas de sortie du support avant l'échéance (par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), celle-ci se fera aux conditions de marché alors en vigueur.
- Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle des actions sous-jacentes, en raison du mécanisme de plafonnement, et il ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions sous-jacentes.
- La valorisation du support AltaRendement1 en cours de vie du support dépend de paramètres financiers complexes ; elle peut donc évoluer indépendamment des actions sous-jacentes, connaître de fortes fluctuations (notamment avant les dates de constatation annuelles du cours des actions sous-jacentes si le cours des actions est proche de l'hypothèse de remboursement anticipé). Elle peut être inférieure à l'investissement initial.
- Le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

(6) Hors frais et/ou fiscalité applicable au contrat d'assurance vie/de capitalisation



## Autres caractéristiques principales

### Objectif de gestion

Les Certificats sont indexés sur la performance d'un panier de 6 actions et s'adressent aux Investisseurs anticipant, au cours des 5 années suivant la Date d'Emission, une stabilité ou une hausse modérée de ces actions, tout en voulant se prémunir contre une forte baisse grâce à la garantie de 90% du capital initial.

L'objectif de gestion est de permettre de bénéficier d'une valeur de remboursement calculée de la manière suivante :

- Si à une Date de Constatation, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au moins à son cours à la Date de constatation initiale alors la valeur de remboursement à la Date de Remboursement concernée sera égale à : **100% de la Valeur Nominale plus une prime de remboursement égale à 10,5% par année écoulée.**
- En l'absence de remboursement anticipé, la valeur de remboursement à la Date de Maturité sera calculée de la manière suivante :
  - Si, à la Date de constatation finale, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture au dessus ou à son cours arrêté à la Date de constatation initiale : 100% de la Valeur Nominale + prime de remboursement égale à la performance positive de l'action ayant la plus mauvaise performance.
  - Si, à la Date de constatation finale, l'action ayant la plus mauvaise performance clôture en dessous de son cours arrêté à la Date de constatation initiale : 100% de la Valeur Nominale diminuée de la baisse finale de l'action ayant la plus mauvaise performance. Si cette action a baissé de plus de 10% par rapport à son Cours Initiale, la performance enregistrée sera limitée à -10%.

**Les investisseurs pourront donc subir une perte en capital partielle, qui s'élèvera au maximum à 10% du capital investi.**

### Stratégie d'investissement

Les Certificats sont indexés sur un panier de 6 actions et s'adressent aux Investisseurs anticipant, au cours des 5 prochaines années, une hausse modérée ou une stabilité des marchés, tout en voulant se prémunir contre une forte baisse grâce à une garantie de 90% du capital.

Les Certificats comportent une composante optionnelle qui influence leur valorisation.

La performance des Certificats dépend notamment de l'évolution du cours du panier d'actions et plus particulièrement du cours de l'action ayant la plus mauvaise performance. Elle pourra néanmoins être différente de la performance de cette action du fait de la formule de remboursement des Certificats.

### Profil de risque

#### 1. Risque découlant de la nature des Certificats

Avant la Date de Remboursement Final, la valeur des Certificats est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement financier. La valeur des Certificats peut donc évoluer à la hausse comme à la baisse.

Une sortie des Certificats avant la Date de Maturité ou en dehors des Dates de Remboursement s'effectuera à un prix qui dépendra des conditions de marché ce jour-là. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il est contraint d'arbitrer ses Certificats ou de procéder à un rachat total ou partiel sur son contrat d'assurance vie ou de capitalisation en dehors de ces dates.

#### 2. Risques de marchés et risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement

**Risque de perte en capital :** Les Certificats offrent une garantie partielle du Capital Investi. Dès lors, si à la Date de Constatation Finale, le cours de l'action ayant la plus mauvaise performance est inférieur à son cours à la Date de Constatation Initiale, alors, à la Date de Maturité, la valeur de remboursement sera diminué de la performance finale négative de l'Action ayant la plus mauvaise performance et ce dans la limite de 10% de baisse. Le capital est ainsi protégé à 90%.

**Risque de contrepartie :** L'Investisseur est exposé au risque de faillite et de défaut de paiement de l'Emetteur, BNP PARIBAS Arbitrage Issuance B.V et du Garant, BNP Paribas (ratings Aa2 (Moody's)/ AA (S&P) / AA- (Fitch)).

**Risque lié aux marchés actions et indices :** le mécanisme de remboursement des Certificats est lié à l'évolution du panier d'actions et donc à l'évolution des marchés actions.

**Risque lié aux marchés de taux :** avant la Date de Maturité, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à la durée de vie restante des Certificats, provoquera une baisse de leur valeur.

#### Profil type de l'investisseur

Ces Certificats constituent un placement présentant un cours de risque modéré, sous réserve de l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant. Elles s'adressent à des Investisseurs disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de vie des Certificats et désireux de profiter d'un potentiel de rendement attractif.

La proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans ces Certificats peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier stable, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

Ainsi, l'Investisseur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint d'effectuer un rachat ou un arbitrage avant la Date de Maturité, soit le 27 janvier 2016

Ces Certificats sont destinés à être proposés lors de la souscription, de versements ou d'arbitrages au sein des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Il est déconseillé de mettre en place des rachats partiels programmés sur un contrat comportant ces Certificats.

**Informations sur les frais :** les frais s'élèvent à 1,1% par an maximum du montant de l'émission.



Je soussigné(e).....

Reconnais :

- avoir reçu et pris connaissance de la présente note d'information relative au support AltaRendement1,
- reçu et pris connaissance de la documentation commerciale afférente à ce même support qui m'a été remise par Altaprofits,
- téléchargé et pris connaissance des Conditions Définitives des certificats, du prospectus de base et des suppléments, établis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. sur le site d'Altaprofits : [www.altaprofits.com](http://www.altaprofits.com) avant d'investir sur ce support dans le cadre de mon contrat Abivie ou Abicapi.

**- avoir pleinement conscience des risques inhérents à la nature du support en unités de compte dans lequel j'investis. Au même titre qu'un placement risqué de type « actions », je suis susceptible de subir une perte en capital. Cette perte en capital est limitée à 10% maximum à l'échéance du support AltaRendement1. En cas de sortie du support avant l'échéance (par suite de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré), l'assuré ou le bénéficiaire en cas de décès de l'assuré s'expose à une perte en capital pouvant aller jusqu'à la totalité du montant investi sur le support, en cas d'évolution défavorable des marchés financiers**

Nom du contrat :

.....

N° (le cas échéant) :

.....

Je reconnais également avoir choisi le support AltaRendement1 après évaluation des risques encourus et évaluation de mon profil d'investisseur notamment en matière de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

**Je reconnais également avoir été informé(e) des conditions de performance attachées au support AltaRendement1.**

**Date et Signature du souscripteur précédée de la mention « Lu et approuvé »**



**Pour s'en assurer, ACMN VIE vous invite à répondre au questionnaire ci-après à l'aide des documents vous ayant été remis. Ce questionnaire est une pièce nécessaire à la complétude de votre dossier.**

1. Je suis certain(e) de percevoir une prime de 10,5% chaque année, pendant 4 ans :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
2. Lorsque je perçois la(les) prime(s) de 10,5%, le support AltaRendement1 est automatiquement remboursé sur le fonds en euros de mon contrat ABIVIE/ABICAPI :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
3. Je ne perçois pas de prime de 10,5% entre l'année 1 et l'année 3 suivant l'investissement dans le support AltaRendement1. Si les conditions sont réunies en année 4 (les 6 actions sous-jacentes clôturent à un niveau supérieur à leur cours d'origine), je récupère la totalité de mon investissement initial ainsi que 4 primes de 10,5% :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
4. La performance du support AltaRendement1 peut être inférieure à celle de la moyenne des 6 actions sous-jacentes :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
5. A l'échéance, je bénéficie d'une garantie en capital à hauteur de 100% de mon investissement initial :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
6. A l'échéance, mon investissement initial est protégé à hauteur de 90% :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
7. La faillite ou le défaut de paiement de l'émetteur (BNP PARIBAS Arbitrage Issuance B.V.) et/ou du garant (BNP Paribas) peut remettre en cause la protection du capital à l'échéance :  
 **VRAI**  **FAUX**
  
8. En cas de sortie anticipé du support AltaRendement1 (suite à un rachat, un arbitrage ou au décès de l'assuré avant l'échéance du support), je peux subir (ou les bénéficiaires désignés en cas de décès de l'assuré) une perte en capital pouvant aller jusqu'à la totalité du montant que j'ai investi :  
 **VRAI**  **FAUX**

*Il est rappelé que le remboursement du support AltaRendement1 (anticipé ou à l'échéance) est réalisé sur l'un des fonds en euros du contrat ABIVIE ou ABICAPI. Les taux sont indiqués hors frais et/ou fiscalité applicables au contrat d'assurance ou de capitalisation, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'émetteur et du garant.*

**Nom et Signature du souscripteur**

